

## Éclairons votre territoire !

L'éclairage public, compétence majeure du SIEA, contribue à la qualité du cadre de vie d'une commune, à la sécurité des usagers et à la mise en valeur de son patrimoine.

Cette compétence optionnelle a été modifiée en 2010, afin de favoriser l'installation d'équipements performants dans un objectif de diminution des consommations d'énergie et en vigueur depuis 2012.

Les équipes du SIEA conseillent les collectivités pour viser l'efficacité énergétique en privilégiant des équipements performants et un pilotage intelligent. Le syndicat assure la maintenance de plus de 93 000 points lumineux\*.

Le SIEA gère l'éclairage public de 90% des communes de l'Ain (370), de la conception à la maintenance en passant par l'achat d'énergie.



## Les missions du service Éclairage Public du SIEA

### ► Travaux

- Maîtrise d'ouvrage des travaux neufs, de rénovation, de mise aux normes, d'amélioration des performances du réseau et d'économies d'énergie ;
- Service de conseils et de recommandations techniques, réglementaires, économiques et environnementales.

### ► Maintenance

- Maintenance préventive ;
- Astreinte 24h/24, 7j/7 ;
- Gestion des sinistres.

### ► Exploitation : les services associés

- Réponses au DT\* et DICT\* ;
- Actualisation de la cartographie ;
- Développement et mise à disposition d'un outil de déclaration et de suivi des pannes
- Contrôle annuel des armoires de commande\*.

### ► Mise en œuvre opérationnelle de la Transition énergétique

- Gestion de groupements d'achat d'énergie ;
- Élaboration d'un plan départemental ;
- Prise en charge des Certificats d'Économie d'Énergie.



## Le service Éclairage Public



**Eric BERTHET**  
Directeur Adjoint  
Directeur des Opérations



**Christophe CLARET**  
Responsable du service  
Éclairage Public / Electrification



**Thierry VANNIER**  
Responsable de zone  
Expert Éclairage Public



**Willy MICOUD**  
Expert Éclairage Public



## CONTACTS

*Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain*



Pour toutes questions :  
04 74 45 09 07 / [eclairage-public@siea.fr](mailto:eclairage-public@siea.fr)

*A votre service :*  
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30  
Les vendredis de 8h à 12h et de 13h à 16h

Plus d'infos sur [WWW.siea.fr](http://www.siea.fr)

Suivez-nous sur  

# Éclairage Public

Vous accompagner pour éclairer juste .....



## Le SIEA, maître d'ouvrage des travaux dans votre commune

### ► Des études aux travaux

Le SIEA assure la maîtrise d'ouvrage\* des études et des travaux liés à l'éclairage public. Nos équipes, sur sollicitation des communes ou sur préconisation du SIEA, accompagnent les communes à engager des travaux neufs, de rénovation, de mise aux normes, et de sécurité, d'amélioration des performances du réseau.

Ces travaux permettent dans la plupart des cas de maximiser les économies d'énergie sur un secteur pesant 35% de la facture énergétique de la commune.

Avec plus de 90% des communes adhérentes à la compétence éclairage public, le SIEA mutualise des moyens (coordination des travaux d'aménagement urbain), apporte son concours financier et offre le même service à toutes les communes de l'Ain.

En mettant à disposition son expertise, le SIEA permet aux collectivités de réaliser des installations performantes à des coûts efficaces, tout en se substituant aux communes pour gérer les contraintes techniques et administratives.

Le SIEA soutient les projets financièrement.

### RAPPEL

#### La commune décide :

- des voies à éclairer ;
- du type d'éclairage à installer ;
- du renouvellement, de la mise aux normes et des solutions d'économies d'énergie de l'éclairage.



### ► Service de conseil et de recommandations techniques, règlementaires, économiques et environnementales

Le SIEA aide les communes à investir dans des systèmes moins énergivores et plus performants. Les consommations d'électricité dépendent principalement de la technologie des lampes employées et de la performance des luminaires. Aujourd'hui, l'éclairage par technologie LED\* remplace progressivement les sources lumineuses à sodium haute pression.

Pour toute création de point lumineux, la LED est la technologie privilégiée. Dans les zones où le réseau électrique est éloigné, l'éclairage public solaire autonome est proposé.

#### Avantages pour les communes :

- **Bénéficier d'un appui technique** tout au long du projet et s'assurer une coordination optimum des travaux ;
- **S'assurer de la bonne exécution et réception des travaux ;**
- **Obtenir des aides financières** en faveur des luminaires performants LED ;
- **Optimiser la performance énergétique de l'éclairage ;**
- **Réduire sa facture énergétique pour l'éclairage public.**

### Les + de la LED :

- **Consommation divisée par deux** par rapport aux autres technologies
- **Abaissement possible au point lumineux jusqu'à 75% de sa puissance**
- **Pilotage multiple et à distance (détecteur de présence, gradation...)**



## Maintenance des points lumineux



### ► Maintenance préventive

Une intervention sur chaque point lumineux est programmée selon le type de lampe pour remplacer la source, vérifier l'état de marche et nettoyer le point lumineux.

#### Avantages pour votre commune :

- Assurer **une longévité et une performance des équipements ;**
- **Réaliser des économies**, en évitant des interventions de maintenance curative plus conséquentes et donc plus onéreuses.

### ► Maintenance curative

Dans le cadre de sa mission, le SIEA assure l'**exploitation** et la **maintenance** de l'ensemble du parc d'éclairage public **7 jours/7 et 24h/24**.

En cas de constatation d'un dysfonctionnement de l'éclairage public, la commune réalise une déclaration

sur le logiciel SYECL Intervention, via **X'MAP\***, mis à la disposition des élus et des équipes de la collectivité. Les équipes du SIEA analysent la sollicitation et déclenchent les interventions suivant les délais établis dans le cahier des charges.

#### Les délais d'intervention sur le réseau d'éclairage public

- **15 jours** : points lumineux épars en panne (lampe non allumée, allumage intempestif,...)
- **24h** : secteur entier éteint (impact sur l'armoire de commande)
- **4h** : sécurisation de danger électrique ou mécanique

*Un service d'astreinte en dehors des horaires du SIEA est disponible, pour toute intervention urgente, nécessitant une mise en sécurité électrique ou mécanique suite à un sinistre.*

#### Avantages pour votre commune :

- Assurer une déclaration précise directement sur le cadastre
- Prise en compte automatique de votre demande par les services du SIEA
- Accéder au suivi de l'intervention en temps réel
- Obtenir une intervention adaptée au dysfonctionnement constaté
- Garantir une sécurisation rapide du réseau



### ► Gestion des sinistres

Chaque point lumineux est identifié, répertorié et cartographié, facilitant ainsi la gestion des dépannages ponctuels.

#### Une procédure simple :

**En cas de choc d'un véhicule sur un mât ou un coffret d'éclairage public, voici les étapes à suivre :**

#### la commune

- contacte le SIEA permettant dans un premier temps de réaliser la mise en sécurité de l'équipement (via le logiciel de maintenance ou le numéro d'astreinte en dehors des heures d'ouverture).
- se rapproche du responsable du sinistre, afin d'établir avec lui un constat à retourner au SIEA (retrouvez le constat pré rempli sur le [www.siea.fr](http://www.siea.fr)).

#### en parallèle le SIEA

- fait établir le chiffrage des travaux qu'il transmettra, accompagné du constat, à son assurance. Si le tiers n'a pas pu être identifié, un dépôt de plainte sera demandé par le SIEA, pour la prise en charge du coût des travaux. Les travaux pourront ensuite être exécutés.

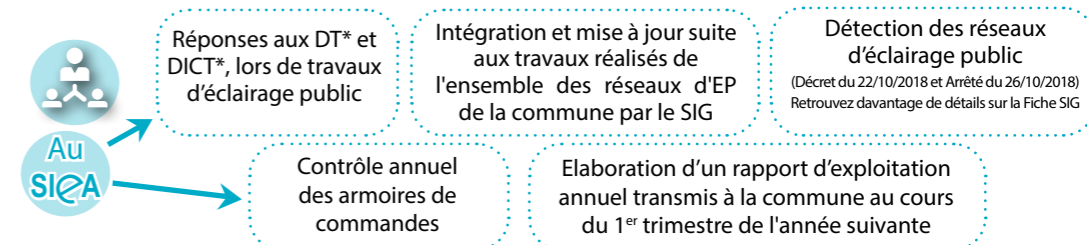


#### Avantages pour votre commune :

- Se libérer de la gestion administrative
- Obtenir la prise en charge financière du sinistre

## Exploitation

### ► Les services associés



#### Avantages pour la commune :

- Bénéficier d'un état des lieux technique et complet du réseau ;
- Obtenir des éléments d'aide à la décision

## Mise en œuvre opérationnelle de la Transition énergétique

### ► Gestion de groupements d'achats d'énergies

La fourniture d'énergie est le poste principal d'investissement sur l'éclairage public. Il est ainsi directement impacté par la hausse permanente et inéluctable du prix de l'énergie. C'est pourquoi, via son groupement de commande d'électricité et sa stratégie d'achat, le SIEA fait bénéficier à ses membres d'un prix de fourniture d'électricité maîtrisé et compétitif.

### ► CEE

Les travaux de rénovation de l'éclairage public (LED, horloge astronomique) sont éligibles au dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE). Ceux-ci permettent de financer une partie des travaux et ainsi de réduire le temps de retour sur investissement des installations.

### ► Plan départemental

La maîtrise et le pilotage de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. Le SIEA porte une ambition et accompagne les communes dans le renouvellement et la modernisation de leur parc, dans l'objectif d'un réseau performant, via, notamment, la mise en œuvre d'un plan départemental.

## A votre service

Avec le SIEA, chaque commune dispose d'un interlocuteur dédié appuyé par des experts spécialisés pour accompagner les projets d'éclairage public.



### LEXIQUE

**Armoires de commande** : Coffret électrique permettant de gérer les points lumineux et contenant le compteur et autres organes de sécurité.

**Commune rurale/urbaine** : Cette caractéristique rurale/urbaine est arrêtée dans chaque département par les préfets dans les six mois suivants les élections municipales et prend effet le 1er janvier de l'année suivante. Elles sont définies en fonction de leur population et de la population de l'unité urbaine auxquelles elles sont rattachées.

**DICT** : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux. Demande de plans des réseaux envoyée par l'entreprise aux gestionnaires de réseaux avant de démarrer des travaux.

**DT** : Déclaration de Travaux. Demande de plans des réseaux envoyée par le maître d'œuvre aux gestionnaires de réseaux avant de commencer un projet.

**LED** : Abréviation anglaise de Light Emitting Diode (en français DEL: Diode électroluminescente) qui désigne un composant électronique. Source lumineuse des plus performantes, économiques et durables.

**Maître d'ouvrage** : commanditaire d'un projet, c'est lui qui définit le cahier des charges et par conséquent les besoins, le budget, le calendrier prévisionnel ainsi que les objectifs à atteindre.

**Point lumineux** : mât d'éclairage public.

**X'MAP** : logiciel de cartographie mis à disposition des collectivités par le SIEA.